



**DATE DE PUBLICATION : 6 décembre 2017**

Vu le Code monétaire et financier, notamment l'article L. 142-8,  
Vu le Contrat Constitutif du GIE Victoires Paiements.

**DECIDE**

Article 1er : Mme Nathalie Aufauvre, Directeur Général de la Stabilité financière et des Opérations, est désignée comme représentant permanent pour représenter la Banque de France, personne morale et administrateur de droit, au Conseil d'Administration du GIE Victoires Paiements.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Registre de publication officiel de la Banque de France.

Fait à Paris, le 4 décembre 2017

Anne LE LORIER